Membre de l' UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique)

Récépissé 710/ MATD/SG/DGLAP/DQOSOC du 30 décembre 2005

# Rapport de la journée OHADA de Bobo-dioulasso (Burkina Faso) tenue le 17 mai 2008 sur le thème : le droit OHADA comme instrument de performance économique.

L'an 2008 et le 17 mai, s'est tenue au sein du Lycée Professionnel de Bobo-dioulasso (Burkina Faso), la deuxième édition de la journée OHADA organisée par la section locale du club OHADA des enseignants du Burkina Faso.

La cérémonie d'ouverture, s'est déroulée en présence des membres et sympathisants du club, de monsieur le Censeur du Lycée Professionnel, des représentants d'établissements d'enseignements secondaires et supérieurs privés de la vile de bobo, maître Barro/Traore Fatoumata du cabinet d'avocats TB/consult, les juges SANGA Wahoudou et ZERBO Alain G. du Tribunal de grande instance de Bobo et de nombreux élèves et étudiants de la ville de Bobo.

La cérémonie a débuté avec un léger retard dû à l'attente du Président de la commission nationale OHADA du Burkina, qui avait annoncé sa présence mais qui finalement n'a pas effectué le déplacement de Bobo. Elle a été marquée par trois (3) allocutions: D'abord celle du Secrétaire général adjoint du club OHADA des enseignants du Burkina et président de la commission d'organisation de la journée, qui a souhaité la bienvenu aux invités et aux participants avant d'adresser les salutations et remerciements d'usage a l'endroit du Parrain de la journée, l'opérateur économique Salifou SINON. Il a exposé sommairement les objectifs visés par club a travers cette journée OHADA et souhaité une bonne poursuite des activités. Ensuite, a suivi l'intervention du Président du club OHADA des enseignants du Burkina Faso qui a mis en exergue l'importance d'une telle journée qui en son sens permet de mieux faire connaître le droit le droit OHADA au public. Enfin s'en est suivie l'allocution du parrain de la journée, lue par son représentant monsieur Hamidou OUEDRAOGO. Ce dernier a assuré l'assistance de la disponibilité de son mandant à être toujours aux cotés du club OHADA des enseignants du BF dans ces actions de promotion et de vulgarisation du droit OHADA. Il a terminé en déclarant ouverte la deuxième édition de la journée de Bobo-dioulasso.

Il s'en est suivi une remise de documents OHADA offerts par l'UNIDA/site <u>www.ohada.com</u> par le Président du club OHADA des enseignants du Burkina Faso au Lycée Professionnel de Bobo. Monsieur le censeur du Lycée Professionnel au nom du Proviseur s'est dit très honoré par une telle initiative et a assuré le donateur du bon usage qui sera fait des livres recus.

Apres cette remise, la séance a été suspendue a 9h35mn afin de permettre aux officiels de se retirer. A la reprise a 10h, les participants ont eu droit a la communication de monsieur Mathias BAZIE, gestionnaire comptable et enseignant sur le thème, l'application du système comptable OHADA: pratique, problèmes et perspectives.

Parlant de la pratique, le communicateur a rappelé que le système comptable OHADA est en application depuis une dizaine d'années. Il a relevé que si ce système connaît des innovations, il entretient néanmoins une certaine continuité avec les systèmes préexistants. Cette application ne s'est cependant pas faite sans difficultés au nombre desquelles on peut citer l'absence de documents comptables, le défaut de qualification du personne chargé de l'application, l'utilisation d'outil information avec des logiciels que certains utilisateurs jugent, à tort, suffisants mais qui en réalité ne le sont pas, la tenue effective par les entreprises de documents comptables ainsi que la coexistence de plusieurs systèmes que sont les plans OHADA, SYSCOA et SYSCOHADA.

Au niveau de l'enseignement, la mise à l'étude dans les programmes du système comptable OHADA ne date que de 2002 au secondaire même si la réaction a été plus

### Membre de l' UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) Récépissé 710/ MATD/SG/DGLAP/DQOSOC du 30 décembre 2005

rapide au supérieur. Le communicateur a relevé le défaut d'harmonisation entre les cours de droit, de comptabilité et de fiscalité et déploré le manque de concertation entre les enseignants de ces matières, toutes choses qui militent en faveur d'un mauvais rendement. Au niveau des référentiels comptables, il s'est avéré que des difficultés subsistent telles des confusions au niveau de certains comptes et des codifications imprécises.

Au titre des perspectives, le communicateur de manière très prolifique a proposé :

- l'harmonisation des systèmes OHADA, SYSCOA et SYSCOHADA, des textes en vigueur, des états financiers, et des documents comptable de base.
- Le développement des formations des promoteurs et des travailleurs sur le système comptables OHADA
- L'instauration et/ou l'amélioration de la concertation entre les enseignants de droit, de gestion et de fiscalité

Après ses propos, une liste d'intervention a été ouverte afin de recueillir les préoccupations des participants. Les questions ont surtout concernées les états financiers de synthèses et les problèmes d'harmonisation des enseignements. Elles ont toutes reçues des réponses claires et précises du communicateur.

Une pause café a été observée a 11h après laquelle est intervenue la seconde communication a partir de 11h30 portant sur le thème, le droit OHADA, bilan et perspectives après plus d'une décennie d'application. Cette communication a été présentée par monsieur BAMA Alfred, juriste- enseignant, Président du club OHADA des enseignants du Burkina Faso.

Il a tout d'abord fait l'historique de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le droit OHADA qui est né de l'initiative de 14 Etats qui ont pris la décision historique de créer l'OHADA en 1993 par le traite signé a port louis (île Maurice). Cette initiative visait à pallier le faible taux d'investissement en Afrique qui avait pour cause principale, selon une étude commanditée à cet effet, l'insécurité juridique et judiciaire régnant dans ces Etats et en Afrique d'une manière générale.

Suite donc a ce constat, le besoin s'est fait sentir de mettre en place des textes juridiques harmonisés a même de rétablir la confiance de investisseurs, de développer l'arbitrage et de renforcer l'unité africaine.

Faisant une esquisse de bilan, le communicateur a démontré que le processus OHADA est irréversible quand bien même il reste au perfectionner au regard de certaines difficultés. Pour ce faire il a propose l'instauration d'un mécanisme de financement autonome de l'OHADA, une révisitation de la CCJA dans son organisation et sa compétence et enfin une reforme profonde de institutions judiciaires des Etats membres de l'OHADA en tenant compte implications du droit OHADA.

Il a terminé son propos en préconisant la poursuite et l'intensification de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice tant au niveau de l'ERSUMA que dans les Etats membres de l'OHADA, l'extension de la formation aux enseignants de droit et de gestion qui sont chargés de la diffusion du droit OHADA dans les établissements secondaires et supérieurs, l'implication de la société civile notamment les clubs OHADA dans la campagne de vulgarisation du droit OHADA en mettant a leur disposition des moyens matériels et financiers conséquents.

A la suite de cette communication de nombreuses questions ont étés posés par les participants relatives notamment au fonctionnement et a la compétence de la CCJA, la contribution de l'expertise nationale a la confection des textes de l'OHADA, les actes uniformes en projet etc. Le communicateur a donné des éclaircissements sur toutes ses interrogations avant la suspension pour le déjeuner sur place aux environs de 14h30mn.

A la reprise a 15H30 les participants ont eu droit a une troisième communication avec pour thème, la place du droit OHADA dans les programmes de l'enseignement secondaire

## Membre de l' UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) Récépissé 710/ MATD/SG/DGLAP/DQOSOC du 30 décembre 2005

**technique et professionnel**, donnée par monsieur Arsène YEYE, inspecteur de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Il a introduit son exposé en rappelant tout d'abord l'importance du droit dans la société en tant que facteur d'organisation sociale et objet d'enseignement. Il a ainsi rappelé l'historique de l'introduction du droit dans l'enseignement en France et au Burkina faso.

Au Burkina le droit est enseigné dans les séries technologiques et professionnelles. Différentes modifications légales sont intervenues jusqu'à l'avènement de l'OHADA qui a profondément modifiés le tissu législatif. Le communicateur a fait une présentation sommaire du droit OHADA constitué essentiellement par les actes uniformes en vigueur a ce jour. Il a donné un aperçu de l'enseignement technique et professionnel au Burkina Faso en détaillant d'abord les spécialités de l'enseignement technique et professionnel tertiaire (programmes technologiques et les programmes professionnels) puis les spécialités de l'enseignement technique et professionnel industriel (les programmes technologiques et les programmes professionnels).

Apres cet aperçu de l'enseignement technique, le conférencier a donné des explications sur les notions de programmes, de référentiels et de curricula avant d'en arriver au deuxième point de son intervention a savoir le champs d'intervention du droit OHADA dans les programmes d'Enseignement Technique et Professionnel. Il a appréhendé le domaine d'intervention du droit dans les programmes de l'enseignement technique et professionnel a travers les différents cycles technologiques et professionnels.

A ce niveau il a affirmé que le droit ne figure que dans le cycle long technologique, et le droit OHADA ne concerne que dans les programmes de droit et de comptabilité des séries G et H. Il a ainsi estimé que le droit OHADA intervient pour un taux de 50% du contenu global des enseignements dispensés.

Monsieur Arsène YEYE a enfin apprécié l'impact du droit OHADA sur l'exécution des programmes a travers les avantages qui sont nombreux selon lui mais aussi des inconvénients qui ne sont pas négligeables non plus. Il s'agit par exemple des difficultés d'accès aux documents OHADA par les enseignants de droit et de comptabilité, les difficultés d'harmonisation des contenus des enseignements qui peuvent varier d'un enseignant à l'autre ou d'une localité à l'autre par manque de contacts.

Il terminé son propos par quelques suggestions a l'endroit des acteurs institutionnels et des acteurs pédagogiques et aussi au club OHADA des enseignants du Burkina Faso a qui il demandé de perpétuer l'organisation chaque année de cette journée OHADA qui est un cadre de rencontre et d'échanges entre les enseignants de la localité de bobo. Des échanges fructueux ont suivi le brillant exposé de monsieur Arsène YEYE. On retiendra de ces échanges surtout le souhait exprimé d'une relecture des programmes de droit et de comptabilité pour tenir compte du droit OHADA et un cloisonnement disciplinaire.

A l'issue de ces trois communications, une cérémonie symbolique de clôture de la journée est intervenue aux environs de 18h avec la lecture du rapport général suivi d'une motion de remerciement adressée à l'UNIDA/www.ohada.com qui depuis la création du club OHADA des enseignants du Burkina Faso n'a jamais fait l'économie de ses efforts matériels et financiers afin de soutenir ses activités. Et une motion recommandation des participants en vue de l'organisation d'une session de formation en droit OHADA à Bobo a l'attention des enseignants de droit et de gestion.

Le mot de la fin est revenu au Président du Club OHADA des enseignants qui a encore une fois remercié le Parrain de la journée, l'administration du Lycée Professionnel, les communicateurs pour leur disponibilité et leur dévouement. Il a, pour terminer pris l'engagement de reconduire la journée OHADA pour l'année et promis de soumettre aux partenaires particulièrement a l'UNIDA/www.ohada.com et aux autorités nationales

### Membre de l' UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) Récépissé 710/ MATD/SG/DGLAP/DQOSOC du 30 décembre 2005

compétentes, un projet de formation des enseignants en droit OHADA dans les meilleurs délais.

Au total les organisateurs ont de quoi être satisfaits de cette journée qui a permis encore une fois d'avancer dans le processus de familiarisation avec le droit OHADA. Cette œuvre de longue haleine certes mais dont des jalons importants sont posés a chacune de ces rencontres. Il faut saluer au passage la mobilisation des élèves et des étudiants qui au travers de l'exposition de documents ont pu bénéficier gracieusement de documents sur l'OHADA offerts par l'UNIDA/www.ohada.com

### Notre passion c'est l'Afrique et notre motivation son développement

